

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M23-003846

☒ Maladie

☐ Dentaire

☐ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 08666 Société : R.A.M.
☒ Actif ☐ Pensionné(e) ☐ Autre :
 Nom & Prénom : TABICH ABDERRAHIM
 Date de naissance : 11/10/21
 Adresse : HABITUELLE
 Tél. : 0673722601 Total des frais engagés : 1249,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :
 Dr. EL GHRARI Kenza
 Rés. Houssam Jassim, 175 Rue
 Boukrâ 2ème étage - Casablanca
 Tél : 05 22 47 47 13
 Date de consultation : 02/05/2023
 Nom et prénom du malade : TABICH Omar Age: 21
 Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjoint ☒ Enfant
 Nature de la maladie : Affection longue durée
 Affection longue durée ou chronique : ☐ ALD ☐ ALC Pathologie :
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 16/05/2023
 Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/05/23	G			
03/05/23	G		3000	

Dr. EL GHARARI Kenza
Dermatologue
Rég. Houssam Jassim, 175 Rue
Boukra 2ème étage - Casablanca
Tél : 05 22 47 47 11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien
ou du Fournisseur

Date

Montant des Frais

315
2023

827.50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du
Laboratoire et du Radiologue

Date

Désignation des
Coefficients

Montant
des Honoraires

02/05/23

B200

121.50 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature
du Praticien

Date des
Soins

Nombre
AM PC IM IV

Montant détaillé
des Honoraires

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

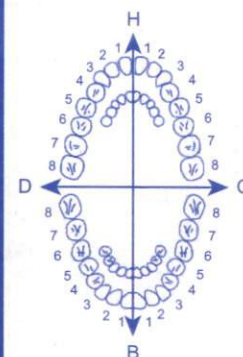
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES

Dents
Traitées

Nature des
Soins

Coefficient



Coefficient
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT
MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553
B	

(Création, remont, adjonction)

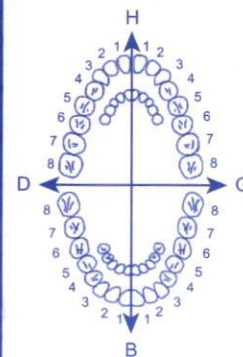
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

Coefficient
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Casablanca, le 02 Mai 23

M. TABAT Amal

- Transaminases

Dr. EL GHRARI Kenza
Dermatologue
Rés. Houssam Jassim, 175 Rue
Boukraâ 2^{ème} étage - Casablanca
Tél : 05.22.47.47.13

الدكتورة كنزة الغراري
إختصاصية في الأمراض الجلدية و التناسلية



DR. KENZA EL GHRARI
DERMATOLOGUE

Maphar
Bd Alkima N° 6, Q1,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30
P.P.V : 289,00 DH
6 118001 180721

Casablanca, le 03 Aoi 23

DE TABICH 20mg

289,00 x 2
= 578,00

152,20 1 capsule le soir

No 2

Maphar
Bd Alkima N° 6, Q1,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle
b30
P.P.V : 289,00 DH
6 118001 180721



811 800115 012 0
DIPROLENE 0,05% Pommade 15g
P.P.V : 23,90DH
Distribué par MSD Maroc
B.P. 136 Bousskoura

Curacne 10mg

1 capsule le matin x 2 semaines

Maphar
Bd Alkima N° 6, Q1,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 10mg cap molle
b30
P.P.V : 152,20 DH
6 118001 180714

23,90

Diprolene

73,40 le soir sur la lésion le massage x 2 semaines

- Exlus

1 q 15 x 15

Dr. EL GHRARI Kenza
Dermatologue
Rés. Houssan Jassim, 175 Rue
Boukrâ 2ème étage - Casablanca
Tél : 05.22.47.47.13

73,40

= 827,50

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES GENELAB "Oum Rabiaâ"**Docteur Mohamed BENAZZOUZ****Pharmacien Biologiste**

Téléphone :05 22 93 10 60/0522905937/ Fax :05 22 93 10 61

Mobile bureau : 0661763068/Watsapp 0676845202

Bd.Oum Rabiaâ EL Oulfa (En face siège R.A.M)- Rce Abouab Oum Rabiaâ, Imm "C" - Casablanca,
genelab2@gmail.com**ICE:001084109000068 - Patente : 35051078 - INPE_bio : 097163968 - INPE_labo : 093001394- IF : 51485800****FACTURE****Casablanca , le 03/05/2023****Facture N° 020523-141 du 02/05/2023****MUPRAS****Dr : EL GHRARI K**

N°Bon de soin

Mle

Patient :Mr TABICH OMAR

Analyses	Valeur en B	Montant
SGOT/ASAT aspartate aminotransférase	50	55,00
SGPT/ALAT alanine-aminotransférase :	50	55,00
Total B	100	110,00
APB	1,0	11,51
Total		121,51

*Arrêtée la présente facture à la somme de :***Cent vingt et un dirhams 51 centimes*****

Laboratoire Général
Oum Rabiaâ
M. BENAZZOUZ
Rcs. Abouab Oum Rabiaâ EL Oulfa - Casa
T: 05 22 93 10 60/0522905937-Fax: 05 22 93 10 61
Patente : 35051078
ICE : 001084109000068



مختبر التحليلات الطبية جينلاب "أم الربيع"
Laboratoire de biologie médicale Génelab

Dr. Mohamed BENAZZOUEZ
Pharmacien Biologiste

الدكتور بنعزوز محمد
صيدلي إحصائي



Laboratoire certifié par
IMANOR
CERTIFICATION
N° 2017 CSMQ.04 : 01
NM ISO 9001 : 2015

Compte rendu d'analyses

Demandé par Dr : EL GHRARI K

Rés Houssam Jassim 175 Rue Boukraâ 2ème étage Casablanca

Tél : 0522474713 Fax : 0522474716

Casablanca

Edité le : 02/05/2023



Mr TABICH OMAR

Date naissance: 06/10/2001

Code Patient : 308J4406

MUPRAS PY100%

Dossier créé le : 02/05/2023

Patient prélevé le : 02/05/2023

INPEGENELAB : 093001394

INPE Bio : 097163968

IF : 51485800

Réf : 020523-141

Heure création: 15:27

Heure Plvt : 15:41

Page : 1/1

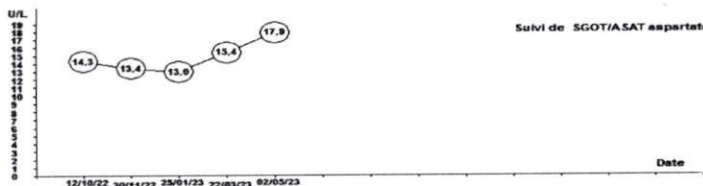
ANALYSES DE BIOCHIMIE (SANG)

Valeurs Usuelles

Antériorité

SGOT/ASAT aspartate aminotransférase : 17,93 U/L
(Beckman Coulter AU 480 / Paramètre Accrédité (depuis 24/01/2022))

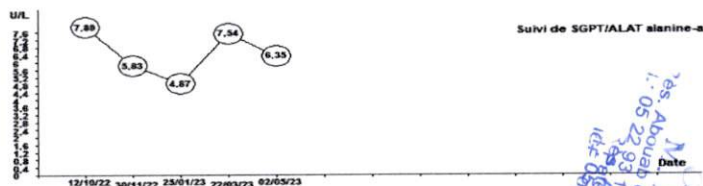
(Inférieur à 50)



15,38 (22/03/23)
13,04 (25/01/23)
13,37 (30/11/22)
14,30 (12/10/22)

SGPT/ALAT alanine-aminotransférase : 6,35 U/L
(Cinétique UV/Beckman Coulter AU480)

(Inférieur à 50)



7,54 (22/03/23)
4,87 (25/01/23)
5,83 (30/11/22)
7,89 (12/10/22)

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons un bon rétablissement

A:i/P:K
V:S/L:

Biologiste assistante

Dr S.Masmoudi



BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - IMMUNOLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - FERTILITE

NB : (*) = paramètre accrédité شارع أم الربيع - الالفة - (أمام مقر الخطوط الملكية المغربية) - إقامة أبواب أم الربيع - عمارة "س" - الدار البيضاء

Bd. Oum Rabiaâ - El Oulfa - (en face siège R.A.M) - Résidence Abouab Oum Rabiaâ, Imm. "C" - Casablanca

INPE : 097163968 - ICE : 001084109000068 : ت.م - البنانا : 35051078 - Fax : 05 22 93 10 61 : الفاكس

E-mail : genelab2@gmail.com - Tél. : 0522 93 10 60 / 61 / 0522 90 59 37 / 0661 76 30 68 : الهاتف - GSM Whatsapp : 06 76 84 52 02 - Site web : www.Lbmgenelab.com